
Conditions générales de dépôt

Article 1 : Objet du contrat

Par le présent contrat, le déposant confie en dépôt-vente au dépositaire les produits définis à l'article 2 du présent contrat.

Article 2 : Articles à déposer

Le Bazar de Tepahua prend en dépôt les vêtements de taille naissance jusqu'à 14 ans, en parfait état, propres, sans odeur de tabac ou humidité, sans tache ni trou, correspondant à la saison en cours. Les vêtements printemps / été sont pris à partir de début mars et les vêtements automne / hiver à partir de mi-août et ce, en fonction des besoins de la boutique.

Le Bazar de Tepahua prend en dépôt des jouets, livres et articles de puériculture toute l'année.

Les jouets et articles de puériculture doivent être nettoyés, complets et en parfait état de fonctionnement, les emballages et notices seront appréciés. (seuls les jouets portant la marque CE seront acceptés). L'ensemble des articles doivent répondre aux normes en cours.

Les livres doivent être non tachés, non écrits, sans pages déchirées ni manquantes.

Le Bazar de Tepahua se réserve le droit de refuser toute marchandise qui lui semble inadaptée, notamment si les articles ne répondent pas à ses exigences de qualité, de sécurité, de mode, de prix ou de saisonnalité.

Article 3 : Modalité de dépôt

Les dépôts sont réservés aux personnes majeures et se font en boutique sur RDV pris par téléphone au 09 52 09 33 58 ou par mail à contact@lebazardetepahua.fr.

Lors du premier dépôt, une fiche client est établie comportant l'identité du déposant qui devra être justifiée par un document officiel. La photocopie d'une pièce d'identité du déposant est obligatoire lors de la signature du contrat de dépôt. (Article R321-3 du code pénal). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Pour chaque dépôt, le magasin établit une fiche comportant les noms et coordonnées du déposant ainsi que la liste des articles déposés et leur prix.

Lors du dépôt, Le Bazar de Tepahua examine les articles proposés et vous informe *immédiatement* des articles retenus. Dans les jours qui suivent, le Bazar de Tepahua vous informe sur le montant vous revenant (basé sur un pourcentage du prix de vente) et éventuellement de la liste des articles écartés suite à un nouvel examen de votre dépôt. Dans le cas où des articles seraient écartés, le Bazar de Tepahua vous en informe par message et vous devez venir les **récupérer dans les 10 jours. Au delà de ce délai, ces articles seront donnés à une association caritative, sans possibilité de contestation.**

Article 4 : Durée du contrat

Les vêtements restent en dépôt pendant un période maximum de 2 mois.

Les jouets, livres et articles de puériculture restent en dépôt pendant une période de 4 mois.

Le déposant s'engage à laisser les articles en dépôt pendant toute la durée du contrat. En cas de rupture du contrat pour récupérer ses articles, les commissions revenant à Le Bazar de Tepahua seront dues.

A l'issue du contrat, le déposant peut récupérer ses articles invendus directement en magasin. Dans le cas contraire et **dans un délai de 2 semaines maximum** après la fin du contrat, tous les invendus non réclamés deviendront propriété de Le Bazar de Tepahua qui pourra alors en disposer. A votre demande, les invendus pourront être donnés à des associations caritatives.

Article 5 : Prix de vente

Le prix de vente des articles confiés en dépôt-vente est déterminé par le Bazar de Tepahua. Le déposant peut demander à modifier le prix proposé sur simple demande de sa part, le prix sera alors discuté entre les deux parties.

Article 6 : Commissions en dépôt-vente

Les commissions revenant au déposant correspondent à un pourcentage calculé sur le prix de vente de chaque article.

- pour un prix de vente unitaire inférieur ou égal à 50 € : 50% pour le déposant

- Pour un prix de vente unitaire supérieur à 51 € : 60% pour le déposant

Article 7 : Baisse du prix de vente

Le prix de vente est fixe pendant les 2 mois qui suivent la date du dépôt. Une unique baisse de -25% est appliquée au terme de ces 2 mois. Ces baisses de prix sont répercutées pour moitié sur la commission du déposant.

Article 8 : Règlements

Le déposant doit prendre contact avec Le Bazar de Tepahua à la date de fin du contrat, pour le paiement des commissions dues.

Le paiement et la restitution des invendus sont réalisés à la boutique de Le Bazar de Tepahua sur présentation du contrat de dépôt. Les paiements non réclamés dans un délai maximum d'un an après la date de fin de contrat ne pourront plus être réclamés et seront définitivement acquis par Le Bazar de Tepahua.

Article 9 : Litiges – responsabilités

Le Bazar de Tepahua ne saurait répondre de la qualité et du fonctionnement des articles d'occasion, le déposant vendeur étant le seul responsable.

La responsabilité de Le Bazar de Tepahua ne saurait être engagée en cas de dommages aux objets déposés du fait de leur vétusté, de leur manutention, de tout phénomène naturel (soleil, poussière, humidité, ...) ou en général de toute action inhérente à leur exposition.

Sont couverts par Le Bazar de Tepahua les risques en responsabilité civile, incendie et vol à l'intérieur de son local, dans la limite maximum de la somme qui aurait été due, en cas de vente, au déposant, à condition que celle-ci soit remboursée par l'assurance.

Le Bazar de Tepahua se réserve la possibilité de faire évoluer le présent contrat au gré des besoins de son activité.

Le déposant certifie avoir pris connaissance des conditions générales et approuver sans réserve le présent contrat.

« Lu et approuvé »

Signature déposant

Signature Le Bazar de Tepahua